

Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence niveau 2

Contexte

L'arrêté du 30 décembre 2014 modifie les dispositions relatives à la formation aux gestes et soins d'urgence et abroge l'arrêté du 3 mars 2006 ; Ce texte redéfinit les objectifs, la durée et contenu des formations, ainsi que les modalités de délivrance et les modèles des attestations correspondantes (AFGSU).

Objectifs

- Identifier, alerter et protéger lors d'une urgence vitale.
- Intervenir dans une situation d'inconscience, d'obstruction des voies aériennes et d'hémorragie.
- Intervenir lors d'un arrêt cardiaque chez une victime.
- Intervenir efficacement dans toute situation d'urgence vitale.
- Connaître les caractéristiques des différentes situations d'urgence potentielle.
- Intervenir efficacement dans toute situation d'urgence potentielle.
- Connaître et intervenir au sein d'un dispositif lié aux risques collectifs.
- Intervenir au sein d'un dispositif lié aux risques collectifs.
- Inscrire son intervention dans le cadre d'un dispositif d'actualité.
- Identifier les pratiques et problématiques actuelles.
- Mettre à jour les compétences liées aux urgences vitales.

Renseignements complémentaires

Financement

Plan de formation (AFC)

Date limite d'inscription :

15 Novembre 2024

Pédagogie:

- Apports théoriques.
- Mises en situation.

Programme

Jour 1 - les urgences vitales.

- Alerter et protéger.
- Prendre conseil.
- Inconscience.
- Obstruction des voies aériennes.
- Hémorragies.
- Réanimation cardio-pulmonaire dans le cadre professionnel avec le matériel (défibrillateur automatisé externe).
- Réanimation cardio-pulmonaire dans le cadre privé.
- *Mise en situation.*

Jour 2 - Les urgences vitales (suite).

- Matériel d'urgence : mise en œuvre d'appareil (non invasif) de surveillance des paramètres vitaux.
- Maintenance et matériovigilance des matériels d'urgence.
- *Mise en situation.*

Les urgences potentielles

- Les malaises.
- Les traumatismes
- Prendre conseil (rappel).
- Participer à un relevage et un brancardage en équipe.
- *Mise en situation.*

Jour 3 - Les urgences potentielles (suite).

- L'accouchement inopiné.
- Le risque infectieux.

Les risques collectifs.

- Les plans sanitaires et de secours.
- Le risque NRBC.
- *Mise en situation.*

Public

Aides Médico-psychologique mentionnés à l'article R 451.95 du code de l'action sociale et des familles, Professionnels exerçant une des professions de santé mentionnée dans la 4ème partie du code de la santé publique

Exercice

2025

Code de formation

5. 3

Nature

AFC

Organisé par

FORMA SANTE

Durée

21 heures

Typologie

Formation continue ou Développement des connaissances et des compétences